

Ivry-sur-Seine, le 11 septembre 2017

## **Animation : un plan social à 18 500\* emplois !**

*Le Président de la République avait annoncé un objectif de chômage à 7% en 2022. Et il commence par un plan social dans l'animation à hauteur de 18 500 salariés. Car, ne nous leurrions pas, avec la remise en cause de la réforme des rythmes et sans emplois aidés, ces emplois ne seront pas remplacés : les associations sont asphyxiées et les petites communes n'ont pas les moyens de compenser ces pertes.*

### **Imaginez Pointe à Pitre rayée de la carte !**

Si la Guadeloupe a été relativement épargnée par l'ouragan Irma, avec ce plan social, c'est comme si vous **rayez la carte les villes** de la taille de Pointe à Pitre, Neuilly-Plaisance, Sedan, Verdun, Albertville, Lunéville, Mougins, Lons-le-Saunier, Digne-les-Bains ou encore Nogent-sur-Oise.

Ce plan social, c'est **13 fois celui d'Arcelor Mittal** (1400 licenciement) et près de 15 fois les suppressions d'emploi à **Goodyear** (1173 suppressions de postes) ! Si un plan social de cette ampleur avait eu lieu sur un territoire, la colère serait montée, les politiques locaux se seraient mobilisés, les médias auraient relayé. Mais comme **l'emploi dans l'animation est émietté**, personne ne s'en préoccupe.

Cette destruction d'emplois touche un peu moins de 14 000 animateurs dans la convention collective de l'animation, près de 1 300 dans la convention des centres sociaux et près de 3 500 animateurs dans les communes et intercommunalités.

### **Quelles conséquences ?**

Ces emplois aidés servaient à produire du service public en direct (par les communes) ou par délégation à des associations de la convention collective de l'Animation et ALISFA (Convention collective des centres sociaux et socioculturels). Ces animateurs qui travaillent sur le temps **périscolaire, dans les cantines à midi, dans le champ extrascolaire**, ne seront pas maintenus sur leurs postes et pas remplacés. Des maires nous ont déjà alertés sur le fait qu'ils n'avaient pas pu ouvrir certaines écoles pour la rentrée.

### **Une décision purement dogmatique**

Un impératif budgétaire est annoncé. A titre de comparaison, le coût d'un emploi en CUI-CAE à 9 500 euros alors que le coût d'un emploi créé par le CICE se situe dans une fourchette de 286 000 à 570 000 euros par emploi créé.

Le président de la République ne peut pas décider de priver 18500 familles d'un emploi, d'un salaire, alors même que ces emplois éducatifs participent de la riposte républicaine, de l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

## Un appel à la concertation

Le SEP UNSA appelle le Président de la République et le gouvernement à un **temps de concertation** pour véritablement mesurer le coût humain, social, sociétal de cette annonce faite trop rapidement. Les organisations représentatives dans l'animation des salariés et des employeurs ainsi que les communes tirent au même moment la sonnette d'alarme. Le Président ne peut pas rester sans réponse à ces demandes conjointes de revenir sur cette décision incohérente. **Nous demandons un moratoire dans les meilleurs délais.** Si le SEP UNSA partage le constat qu'il y a trop de contrats aidés et contrats précaires dans l'animation, il semble préférable de travailler aux conditions de la pérennité de ces emplois (professionnalisation, titularisation dans la fonction publique, etc.) plutôt que de les supprimer brutalement.

**STOP aux contrats aidés dans l'animation ?**

**CHICHE !**

**Travaillons à la dé-précarisation  
et à la professionnalisation des animateurs !**

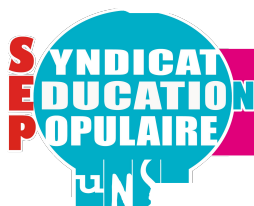
**Contact presse :**

**Marie BAGGIO**

**06-63-04-20-92**

[marie.sep.unsa@gmail.com](mailto:marie.sep.unsa@gmail.com)

<http://sep.unsa-education.org>



***L'Animation mon métier,  
sa reconnaissance notre avenir !***

*\* Les échos annoncent 93.000 emplois aidés en 2015 dans les associations sportives ou socioculturelles. La DARES ne nous a pas répondu sur les chiffres spécifiques à l'animation. Nous annonçons 18 500 emplois supprimés au regard de sources vérifiées. Mais ce chiffre pourrait être largement supérieur. Nous communiquerons si la DARES répond à notre sollicitation.*

*En savoir plus sur : <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/010209264852-contrats-aides-les-secteurs-les-plus-touchees-par-les-suppressions-2111793.php>*